

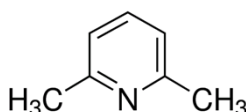
n° CAS: 108-48-5 MSDS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
:
Numéro CE : 203-587-3
n° CAS : 108-48-5
Code du produit : 4454J
Structure chimique :



Synonymes : 2,6-Dimethylpyridine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, H226
Catégorie 3
Toxicité aiguë (par voie H302
orale), Catégorie 4
Lésions oculaires H319
graves/irritation oculaire,
Catégorie 2
Corrosif/irritant pour la H315
peau, Catégorie 2
Toxicité spécifique pour H335
certains organes cibles —
Exposition unique,

2,6 - LUTIDINE For Synthesis

Fiche de données de sécurité

Catégorie 3

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xn; R22

Xi; R36/37/38

R10

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : 2,6 - LUTIDINE For Synthesis

n° CAS : 108-48-5

Numéro CE : 203-587-3

Textes des phrases R et H: voir section 16

2,6 - LUTIDINE For Synthesis

Fiche de données de sécurité

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂).
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

2,6 - LUTIDINE For Synthesis

Fiche de données de sécurité

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant.

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec.

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un masque adéquat.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Masse moléculaire : 107.15 g/mol

Couleur : Clear Colorless.

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

2,6 - LUTIDINE For Synthesis

Fiche de données de sécurité

| | |
|--|-----------------------------------|
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Liquide et vapeurs inflammables |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

2,6 - LUTIDINE For Synthesis

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

2,6 - LUTIDINE For Synthesis

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|---|
| Product/Packaging disposal recommendations | : Éliminer le contenu/récipient dans ... |
| Indications complémentaires | : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|--------|
| N° ONU (ADR) | : 1993 |
| N° ONU (IMDG) | : 1993 |
| N° ONU (IATA) | : 1993 |
| N° ONU (ADN) | : 1993 |
| N° ONU (RID) | : 1993 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|--|--|
| Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) | : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. |
| Proper Shipping Name (IMDG) | : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. |
| Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) | : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. |
| Désignation officielle pour le transport (ADN) | : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. |
| Désignation exacte d'expédition/Description (RID) | : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. |
| Transport document description (ADR) | : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III, (D/E) |
| Description document de transport (IMDG) | : UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., 3, III |
| Description document de transport (IATA) | : UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., 3, III |
| Description document de transport (ADN) | : UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., 3, III |
| Description document de transport (RID) | : UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., 3, III |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

| | |
|---|-----|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADR) | : 3 |
| Étiquettes de danger (ADR) | : 3 |



IMDG

| | |
|--|-----|
| Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) | : 3 |
| Étiquettes de danger (IMDG) | : 3 |



2,6 - LUTIDINE For Synthesis

Fiche de données de sécurité

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Etiquettes de danger (IATA) : 3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3

Etiquettes de danger (ADN) : 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3

Etiquettes de danger (RID) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Disposition spéciale (ADR) : 274, 601, 640E

Quantités limitées (ADR) : 5L

Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

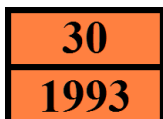
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4

2,6 - LUTIDINE For Synthesis

Fiche de données de sécurité

| | |
|--|-------------|
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) | : TP1, TP29 |
| Code-citerne (ADR) | : LGBF |
| Véhicule pour le transport en citerne | : FL |
| Catégorie de transport (ADR) | : 3 |
| Special provisions for carriage - Packages (ADR) | : V12 |
| Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) | : S2 |
| Danger n° (code Kemler) | : 30 |
| Panneaux oranges | : |



| | |
|--|--------|
| Code de restriction concernant les tunnels (ADR) | : D/E |
| Code EAC | : •3YE |

- Transport maritime

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| Special provision (IMDG) | : 223, 274, 955 |
| Quantités limitées (IMDG) | : 5 L |
| Quantités exceptées (IMDG) | : E1 |
| Packing instructions (IMDG) | : P001, LP01 |
| IBC packing instructions (IMDG) | : IBC03 |
| Tank instructions (IMDG) | : T4 |
| Tank special provisions (IMDG) | : TP1, TP29 |
| EmS-No. (Fire) | : F-E |
| EmS-No. (Spillage) | : S-E |
| Stowage category (IMDG) | : A |
| N° GSMU | : 127;128 |

- Transport aérien

| | |
|---|--------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) | : E1 |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) | : Y344 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 10L |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : 355 |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : 60L |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) | : 366 |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) | : 220L |
| Disposition particulière (IATA) | : A3 |
| Code ERG (IATA) | : 3L |

- Transport par voie fluviale

| | |
|------------------------------|------------------|
| Code de classification (ADN) | : F1 |
| Dispositions spéciales (ADN) | : 274, 601, 640E |
| Quantités limitées (ADN) | : 5 L |
| Quantités exceptées (ADN) | : E1 |
| Transport admis (ADN) | : T |
| Équipement exigé (ADN) | : PP, EX, A |
| Ventilation (ADN) | : VE01 |

2,6 - LUTIDINE For Synthesis

Fiche de données de sécurité

| | |
|---|---------------------------|
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN) | : 0 |
| - Transport ferroviaire | |
| Code de classification (RID) | : F1 |
| Disposition particulière (RID) | : 274, 601, 640E |
| Quantités limitées (RID) | : 5L |
| Quantités exceptées (RID) | : E1 |
| Packing instructions (RID) | : P001, IBC03, LP01, R001 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) | : MP19 |
| Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : T4 |
| Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID) | : TP1, TP29 |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID) | : LGBF |
| Catégorie de transport (RID) | : 3 |
| Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (RID) | : W12 |
| Colis express (RID) | : CE4 |
| Numéro d'identification du danger (RID) | : 30 |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

2,6 - LUTIDINE For Synthesis is not on the REACH Candidate List

2,6 - LUTIDINE For Synthesis is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification according to VwVwS, Annex 3; No WGK 8300)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product

2,6 - LUTIDINE For Synthesis

Fiche de données de sécurité

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------------|---|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, Catégorie 3 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires |
| R10 | Inflammable |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion |
| R36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau |
| Xi | Irritant |
| Xn | Nocif |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit